

PARTICIPANTS (par ordre alphabétique) :

Blandine Barlet, sociologue du travail, laboratoire Irisso, université Paris Dauphine

Yves Clot, professeur émérite en psychologie du travail, CNAM

Alain Garrigou, professeur des universités en ergonomie, Université de Bordeaux

Nadège Guidou, présidente de Reliance & Travail, association nationale des psychologues des services de santé au travail

Eric Hamraoui, maître de conférences habilité à diriger des recherches en philosophie, CNAM

Corinne Lebret, CPME

Claude Lemoine, professeur émérite en psychologie du travail, président d'honneur de l'AIPTLF, Association Internationale de Psychologie du Travail de Langue Française

GIT, groupement des infirmiers en santé au travail

Loïc Lerouge, directeur de recherche, droit et sciences politiques, CNRS

Magali Manzano, chargée de mission santé travail, Fédération Française de la Psychologie et des Psychologues, PDG, Symbiosfaire

Philippe Sarnin, professeur des universités en psychologie du travail, président de l'AFPTO, Association Française de Psychologie du Travail et des Organisations

SNPST, Syndicat National des Professionnels de la Santé au Travail

Franck Viola-Wagner, vice-président de l'Afisst, Association Française des Intervenants en prévention des risques professionnels de Services interentreprises de Santé au Travail

Jérôme Vivenza, CGT

Avec la participation du **GEPI** (Groupe d'Échange des Préventeurs Inter-entreprises)



Débat public sur la santé au travail

Proposition de loi pour renforcer la prévention en santé au travail :

Quelles avancées pour la prévention ?



Le 17 juin 2021 à distance

(8h30 – 12h et 13h30 – 17h00)

DEBAT PUBLIC SUR LA SANTE AU TRAVAIL

En décembre dernier, les organisations patronales et certaines organisations syndicales de salariés ont signé un **accord national interprofessionnel**. Pour les signataires, cet accord renforce la prévention et renouvelle l'offre en matière de santé et de conditions de travail. Pour les non-signataires et un certain nombre de professionnels du champ de la santé au travail, il s'agit **d'un recul historique**.

Après la suppression des CHSCT, ils y voient un nouvel appauvrissement des cadres légaux sur la santé au travail, au profit de normes privées et d'une responsabilisation accrue des salariés. Ils redoutent également une remise en question de la pluridisciplinarité ainsi qu'une régression de l'action de prévention qui ne serait plus centrée sur les situations de travail potentiellement délétères mais sur des actions individuelles « réparatrices ». Le risque est une rupture d'égalité des salarié.e.s et des entreprises devant la santé au travail.

Après un premier passage à l'Assemblée Nationale, la proposition de loi est étudiée au Sénat. **Cette discussion se passe dans l'indifférence quasi générale**. Les partis politiques et la plupart des organisations syndicales semblent s'en désintéresser et les médias ne l'ont pas relayée. Elle **concerne pourtant 25,5 millions de salarié.e.s et toutes les personnes privées d'emploi** puisqu'il existe un lien entre perte du travail et atteintes de la santé. C'est pourquoi nous avons décidé d'organiser un **débat national et interdisciplinaire** autour de cet événement.

Inscription gratuite mais obligatoire à :

<https://www.billetweb.fr/debat-sur-la-reforme-de-la-sante-au-travail>

DEBAT PUBLIC SUR LA SANTE AU TRAVAIL

Ce **débat** est **inédit** à plusieurs titres :

Inédit parce qu'il est initié par des professionnels de la santé au travail qui demandent depuis longtemps à faire de cette thématique un véritable sujet de société.

Inédit par ses objectifs :

1. **Révéler tous les enjeux et les risques de la réforme à venir**
2. **Rendre visible son caractère sociétal et ce qu'elle induit sur le droit fondamental de prise en compte de la santé au travail**
3. **En mesurer les enjeux humains, économiques, médicaux et sociaux**
4. **Rappeler les liens entre santé et qualité du travail puis discuter ceux entre performance et démocratie.**

Inédit par son ambition : loin d'une conversation dans laquelle chacun parle pour convaincre l'autre de son point de vue, il s'agira d'une discussion réelle, c'est-à-dire d'une mise en lumière de la diversité des enjeux et des problématiques qui se posent autour de la santé au travail – et donc du travail. Les propos seront ancrés dans la réalité et partiront du retour d'expérience d'acteurs de terrain. Ces échanges seront soutenus par des acteurs syndicaux et éclairés par des scientifiques, témoignant ainsi des savoirs acquis par de nombreuses disciplines que semble écarter la proposition de loi.

Inédit enfin car cette journée n'est pas pensée pour être un événement isolé mais pour enclencher un processus démocratique de discussion et d'interpellation. Dans cette optique, les acteurs en charge de la réforme seront invités.

Au-delà, c'est l'ensemble des citoyens que nous invitons parce qu'ils sont les premiers concernés.